

COMMUNIQUE DE PRESSE

31 janvier 2020

Trentième anniversaire de la création de l'établissement, nouveau programme pluriannuel d'intervention : 2020 s'annonce comme une année riche pour l'EPF Nord – Pas de Calais

La cérémonie des vœux de l'établissement public foncier Nord – Pas de Calais s'est tenue le 31 janvier 2020 à Lille et a rassemblé près de 250 personnes. Elle a été l'occasion de dresser le bilan du programme pluriannuel d'intervention (PPI) qui vient de s'achever et d'évoquer le contenu du PPI 2020/2024, adopté en novembre 2019 à l'issue d'une année de co-construction avec l'ensemble des partenaires de l'établissement. Feuille de route stratégique de l'établissement pour les cinq prochaines années, ce 5^{ème} PPI vise trois objectifs prioritaires :

1. Accompagner les dynamiques territoriales, en prenant en compte la diversité des territoires et en s'adaptant à leurs spécificités.
2. Accélérer la transition écologique, notamment en aidant les territoires à relever le défi du zéro artificialisation nette.
3. Réduire les fractures territoriales, en accompagnant les territoires en difficulté et en ajustant les moyens aux besoins.

Un nouveau PPI qui va maintenant se décliner sur le terrain

Pour permettre à l'EPF d'adapter son intervention à la diversité des situations locales, le PPI prévoit un volet territorial, qui est une nouveauté. Il se traduit par l'élaboration, en partenariat avec les acteurs du territoire, d'une feuille de route vivante, précisant la façon dont l'EPF va intervenir sur chaque territoire sur la durée du PPI. Ce volet territorial va notamment décrire : les thématiques, les projets prioritaires, les expérimentations éventuelles, les partenariats spécifiques à mettre en place, les montages particuliers, les moyens humains et financiers à mobiliser.

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Vive les friches ! »

Créé il y a 30 ans pour requalifier les friches, l'EPF souhaite remettre ce sujet au cœur de son action, pour renforcer la lutte contre l'artificialisation des sols et valoriser le potentiel de développement que représentent ces sites en termes d'économie circulaire. Pour cela, il lance un AMI qui a pour objectif de repérer des sites susceptibles de faire l'objet d'une requalification par l'EPF. Il s'agit de friches de toutes natures : industrielles, commerciales, d'habitat, hospitalières, tertiaires, ferroviaires... Les sites retenus seront intégrés dans les volets territoriaux du PPI décliné à l'échelle des EPCI et pourront donner lieu à la signature d'une convention opérationnelle. Les candidatures sont à transmettre avant le 13 mars 2020.

Un nouveau logo pour les 30 ans

Au moment d'entrer dans l'année de ses 30 ans, l'EPF redéfinit son identité graphique, avec un nouveau logo qui marque l'ancrage territorial de l'établissement et son cœur de métier : recycleur de foncier en Hauts-de-France.